

Michel Barde

## «Les leçons de Pascal Lamy»



Photom 3/d.

**A** la veille de quitter la Direction de l'OMC, l'Organisation mondiale du Commerce, Pascal Lamy a eu la satisfaction, dimanche 30 juin, d'inaugurer une nouvelle aile du bâtiment de l'Organisation. Ce fut également pour lui l'occasion de tirer un bilan de son mandat et de rappeler quelques-unes des conditions assurant à Genève – et à la Suisse! – le maintien de son statut de place internationale dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Si la densité du tissu des organisations présentes est un atout, la sécurité, l'adhésion de la population et les efforts de la Confédération et du Canton pour restaurer et améliorer les infrastructures, les bâtiments et le logement doivent être un souci permanent. Certaines mesures ont d'ailleurs été prises par Berne s'agissant du renforcement de sa participation financière et par Genève quant à ses relations institutionnelles avec les organisations internationales. Il faudra les poursuivre, ne serait-ce que pour pallier les menaces d'isolement qui, sur la scène internationale, pèsent sur la Suisse.

Au cours d'un panel tenu à l'Institut de Hautes Etudes internationales et du Développement, Pascal Lamy eut également l'occasion de croiser le fer avec plusieurs juristes et professeurs de Droit. Sans contester la nécessité de normes juridiques, y compris dans le domaine humanitaire, le Directeur de l'OMC plaida pour le marché en tant que créateur de richesses à partager et en tant que régulateur plus efficace que la bureaucratie juridique qui, lorsqu'elle

s'abandonne aux excès de la codification péjorise la créativité, l'entrepreneuriat et finalement l'emploi.

Ces réflexions ramènent à l'acte d'origine de l'OMC qui, à Marrakech, en 1995, avait évité d'introduire dans son dispositif la fameuse «clause sociale» dont les critères d'application eussent été quasiment impossible à définir et qui auraient considérablement affaibli l'OIT, l'Organisation internationale du Travail, dont c'est la compétence. Les deux institutions doivent coopérer, mais ne pas s'interpénétrer.

Or, écrivait récemment Laurent Miéville dans le périodique «Entreprise romande» à la suite d'un séminaire organisé par l'Office européen des brevets et l'OCDE, on assiste à la bureaucratization de l'innovation, plaidant quant à lui pour qu'«aux louanges des apôtres du risque zéro on oppose l'alchimie chaotique de l'innovation».

Le débat, bien évidemment, n'est pas clos. Mais il concerne tout particulièrement nombre de pays européens dont les dérives trop longtemps acceptées ont conduit à la crise économique et financière que l'on connaît et à un endettement dramatique qui les paralyse. La Suisse, dans cet environnement, fait figure d'îlot de prospérité. Mais celle-ci n'est pas acquise. Le pays est traversé de courants contraires visant notamment à rigidifier son marché du travail et à durcir sa fiscalité, ce qui ne pourrait que lui porter préjudice.

L'éclatement du nombre des partis politiques, l'affaiblissement d'un centre fort et la définition d'une nouvelle approche de nos indispensables relations avec l'Union européenne – notre premier marché – sont aujourd'hui des préoccupations essentielles. ■

---

Michel Barde est ancien délégué patronal suisse à l'OIT.